



**LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

RÉSUMÉ

MÉMOIRE

**COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR
DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC**

LA LANGUE FRANÇAISE, LE QUÉBEC D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

La Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec, concernée par l'appel lancé du président de la Commission sur les États généraux sur la langue française, a rédigé un mémoire qui relate la situation du français au Québec en l'an 2000 et qui apporte des solutions afin que nous puissions vivre et s'affirmer en français.

Notre mémoire est divisé en cinq (5) parties distinctes, cinq (5) sections reliées par un profond attachement à la langue française. Nous soutenons dans ce document qu'il faut d'abord affirmer le statut du français comme étant la langue nationale du Québec. Il est impératif de nous donner les moyens d'assurer la pérennité du français alors que nous entrons plain-pied dans la globalisation des marchés et la mondialisation des échanges.

En conséquence, nous demandons au gouvernement québécois de réaffirmer le statut du français comme langue nationale, de revendiquer la suppression des contraintes constitutionnelles qui lui impose le bilinguisme institutionnel et de revendiquer la compétence exclusive en matière de politique linguistique sur son territoire.

Le visage français ici et ailleurs

Nous considérons que le gouvernement doit promouvoir plus efficacement la langue française et le visage français sur son territoire et de le faire connaître davantage à l'étranger. Le français est la base de l'identité québécoise. Des budgets sérieux doivent être développés afin d'enseigner et d'éduquer les entreprises et la population à l'utilisation appropriée des termes français. Sur le plan législatif, il n'y a pas de honte à défendre l'usage de la langue française alors que plusieurs pays l'ont fait ou s'appêtent à le faire.

Ainsi, nous proposons d'augmenter les budgets de l'Office de la langue française et de la Francofête pour qu'elles puissent accentuer leur rayonnement. Le gouvernement doit entreprendre une campagne de promotion publicitaire pour valoriser l'utilisation de la langue française. Il doit tout mettre en oeuvre pour favoriser l'intégration des immigrants

dans les régions québécoises. Il nous apparaît important également que notre gouvernement prenne position de façon plus évidente à propos des dossiers linguistiques qui explosent dans les communautés francophones hors Québec. Finalement, nous souhaitons fortement que chaque citoyenne et citoyen du Québec, ayant droit de vote, possède une carte de citoyen avec l'objectif d'accroître le sentiment d'appartenance à la société québécoise.

Revoir la législation linguistique

Le Québec doit être maître de ses politiques linguistiques. Si le gouvernement ne revient pas à l'intégralité de la Loi 101, il devra s'engager à faire respecter les articles encore valides et adopter des mesures directives. La législation réformée doit offrir un seul discours, clair, concis et sans équivoque : on vit au Québec en français. Auparavant, nous invitons le gouvernement à respecter ses engagements électoraux en abolissant la Loi 86 qui a introduit le bilinguisme institutionnel. Nous estimons que seul un Québec souverain peut assurer l'avenir du français.

D'une part, nous enjoignons le gouvernement à encourager les entreprises à obtenir rapidement leur certificat de francisation et, d'autre part, nous le convions à appliquer une politique québécoise qui assurera la survie de la communauté francophone dans l'ensemble canadien en attendant le jour de notre souveraineté.

L'apprentissage de la langue nationale

Les refontes répétitives des programmes d'enseignement ont étouffé l'enseignement du français. La priorité à l'ancienneté plutôt qu'à la compétence dans l'attribution des postes d'enseignement du français peut expliquer les résultats décevants d'un bon nombre d'élèves aux épreuves de français. L'excessive lourdeur des charges d'enseignement du français a réduit considérablement la pratique du français écrit.

En conséquence, nous réclamons l'augmentation des productions écrites, de miser sur des extraits d'auteurs classiques ou québécois, de susciter le goût de la lecture et

d'inspirer le désir d'écrire, de munir les écoliers et les élèves du secondaire d'une grammaire et d'un dictionnaire français et de rétablir, pour toute matière exigeant la rédaction de textes, qu'un pourcentage de la note soit réservé à l'orthographe.

Au Centre-du-Québec

De concert avec l'essor économique des entreprises et des commerces de notre région, notre organisme a instauré, il y a quatre (4) ans, le concours «*J'affiche en français*». Sur une base volontaire, ce concours permet à des commerces, des entreprises de services et des institutions financières d'améliorer la qualité du français qu'ils offrent à leur clientèle respective. Cet exercice est un exemple qui, avec l'aide d'un soutien majeur, pourrait prendre une ampleur considérable dans l'ensemble des régions québécoises.

Nous demandons donc au gouvernement de reconnaître l'importance des concours nationaux et régionaux sur la qualité de l'affichage commercial en français. Du même élan, nous l'invitons à mettre en place un comité de surveillance des raisons sociales. Il y a lieu également de reconnaître publiquement les entreprises qui francisent leur milieu de travail.

Conclusion

Il nous apparaît évident que la naissance d'un état souverain québécois procurerait à notre gouvernement une plus grande marge de manoeuvre pour accentuer le rayonnement du français. Il lui faut revendiquer les pleins pouvoirs en matière linguistique sur son territoire afin que le français soit incontestablement la langue commune de notre société.



**LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE
DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

MÉMOIRE

**COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX
SUR LA SITUATION ET L'AVENIR
DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC**

Présentation

Depuis sa fondation en 1944, la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec intervient activement sur les scènes régionale et nationale en se portant à la défense des intérêts historiques des Québécoises et des Québécois. Avec ses 31 000 membres, la Société est sans contredit un intervenant majeur et le plus important organisme sans but lucratif de la région.

À plusieurs reprises, la Société intervient pour se porter à la défense de la langue française. De plus, elle voit à la promotion, chez toutes les Québécoises et tous les Québécois, des sentiments de fierté, de solidarité, de dignité et d'appartenance à leur nation.

La Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec a pour mission la promotion de la culture québécoise. Ses objectifs sont d'affirmer et de défendre le droit à un Québec français, à une patrie où le français est la langue officielle de travail et d'usage; affirmer et défendre notre droit à un État national souverain, point d'appui de notre existence et de notre autonomie politique, de notre égalité avec les autres nations.

Se sentant concernée par l'appel de Gérald Larose, président de la Commission sur les États généraux sur la langue française, la Société est heureuse de vous présenter son mémoire qui traite de la situation actuelle et de l'avenir de la langue française dans l'État québécois.

La présidente du conseil d'administration régional
de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec,

Geneviève Breton

Situation du français au Québec en l'an 2000

Depuis les années 60 et particulièrement après l'adoption de la Loi 101 en 1977, des progrès importants ont été réalisés en faveur de l'épanouissement de la langue française. Cependant, l'affaiblissement continu de la Loi 101 qui a suivi les nombreux jugements de la Cour suprême, du rapatriement de la Constitution canadienne en 1982 et de l'adoption de la loi 86, nous font prendre conscience que l'avenir du français au Québec et surtout à Montréal demeure précaire. Résultat : la Loi 101 n'est plus le gage de sauvegarde qu'elle était lors de son adoption!

Contrairement à ce que certains prétendent, la lutte pour la sauvegarde du français n'est pas encore gagnée au Québec. Le pouvoir d'attraction de l'anglais est omniprésent et nous ne sommes qu'un maigre 2 % de francophones entourés d'un océan d'anglophones vivant sur le continent américain. Depuis la fondation de Québec en 1608, le français en Nouvelle-France et celui d'aujourd'hui au Québec ont été préservés par la forte natalité et une certaine volonté exprimée par l'ensemble des citoyens.

Mais la baisse dramatique de la natalité depuis la Révolution tranquille et l'arrivée toujours plus importante d'immigrants ayant une langue maternelle ou d'usage autre que le français ont pour effet de diminuer la présence des francophones qui, depuis 1867, sont passés du tiers au quart de la population canadienne. Si la tendance se maintient, ils ne seront plus que 20 % au début du troisième millénaire.

Avant l'adoption de la Loi 101, en 1977, la langue des affaires, du travail, de l'affichage commercial et de la réussite sociale était l'anglais. C'est ce qui poussait les immigrants à s'intégrer à la communauté anglophone.

Le caractère particulier du Québec repose sur le fait français. C'est par sa langue nationale que le Québec existe et c'est par elle qu'il s'émancipera et s'épanouira. Les attaques et l'acharnement des adversaires de la Charte de la langue française ont fait de

cette législation une loi devenue diluée et ayant une portée limitée. Toutefois, il faut rappeler que la communauté francophone a droit d'exiger que sa langue maternelle soit la langue d'expression commune dans notre société, là où l'environnement extérieur favorise l'emprise de l'anglais.

Affirmer le statut du français langue nationale du Québec

Par-delà la diversité des langues maternelles des Québécoises et des Québécois de toutes origines, il est plus que temps de faire en sorte que le français ait le statut de langue commune effective et de langue nationale de l'État québécois. À l'exemple de l'Ontario qui est anglaise dans toutes les sphères de sa vie collective, il nous faut trouver des moyens pour que le Québec multi-ethnique soit aussi français que sa voisine est anglaise.

L'ensemble canadien ne se soucie guère d'accorder de l'importance au fait français et ce, même si nos politiciens se plaisent à dire que le Canada est un pays bilingue. Le rêve de Pierre-Elliott Trudeau est un échec! Il y a quelques semaines, la nouvelle commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, dressait un portrait peu reluisant de l'état du bilinguisme au Canada. Elle allait même jusqu'à dire que *«malgré la Loi 101 qui effraie encore le reste du pays, c'est au Québec que la situation est définitivement la meilleure»*.

Force est de constater qu'il nous faut, plus que jamais, nous donner les moyens d'assurer la pérennité du français comme étant notre langue nationale. Encore plus impératif au moment où nous entrons de plain-pied dans la globalisation des marchés et la mondialisation des échanges. Nous sommes assaillis de toutes parts par ceux qui veulent imposer leur anglais comme langue d'usage, langue de la réussite tout en bafouant notre identité propre, celle d'un peuple parlant français. Comment expliquer que le rêve de Trudeau, un Canada bilingue «coast to coast», soit un échec partout sauf au Québec?

Il nous faut aussi reconnaître que le comportement du «conquis» n'a pas encore cédé la place à la fierté de l'«occupant». Cela est particulièrement visible dans l'affichage public qui fait souvent place à de nombreux anglicismes. Le Québec doit, en tout premier lieu, s'affirmer en français, vivre en français et transiger en français. Ensuite, il faudra relancer la dualité linguistique dans l'ensemble canadien pour que le français obtienne le droit de résidence en terre d'Amérique.

Enfin, l'État du Québec doit offrir à ses citoyennes et ses citoyens actuels de même qu'aux nouveaux arrivants de demain, une chance unique de vivre au sein d'une société ayant une couleur différente. Bien que nous soyons une société moderne et branchée, le français doit prédominer ici. Nous n'avons pas à demander à qui que ce soit le droit de déterminer la langue d'expression commune en usage chez nous. Ce droit, l'État du Québec le tient du fait qu'il est fondateur du Canada. Il a droit de décider ce qu'il apporte comme contribution à l'ensemble canadien et d'offrir un environnement différent à ceux qui choisissent d'y vivre.

Nous demandons au gouvernement de l'État du Québec :

- de réaffirmer le statut du français comme langue nationale.
- de revendiquer la suppression des contraintes constitutionnelles qui lui impose le bilinguisme institutionnel.
- de revendiquer la compétence exclusive en matière de politique linguistique sur son territoire.

**Le gouvernement doit promouvoir plus efficacement la langue française
et le visage français du Québec.**

Le gouvernement a la responsabilité de promouvoir la langue française et d'en valoriser l'utilisation sur l'ensemble du territoire québécois et ce dans tous les secteurs d'activité. Il doit aussi faire connaître davantage le visage français du Québec à l'étranger, notamment auprès des futurs immigrants.

La langue française doit d'abord et avant tout être la fierté du peuple québécois. C'est la base de son identité et, si ce socle est solide, le restant le sera tout autant. Nous devons nous enorgueillir d'avoir comme langue nationale le français et d'en être en plus le principal bastion sur le continent américain. Cette langue si belle, si chaleureuse, si complète et complexe à la fois, ne cesse d'évoluer. Avec la mondialisation, les communications et tous les nouveaux mots spécialisés souvent anglais, le gouvernement doit plus que jamais être au front et débloquer les budgets nécessaires afin de renseigner et d'éduquer tant les entreprises que la population qu'il existe des mots pour tous ces termes anglophones.

Avec l'arrivée massive de nombreux immigrants de différentes nations, il est primordial que le caractère français du Québec soit reconnu, respecté et protégé. Quand une chose est claire et définitive, les quiproquos et les ambiguïtés sont loin derrière. En valorisant l'utilisation de la langue française, son pouvoir d'attraction devrait s'en trouver grandi autant auprès des immigrants que des autres qui croient que pour réussir au Québec, une personne doit absolument maîtriser l'anglais. Complètement absurde! Bien sûr, la connaissance de plusieurs langues est un atout important dans une vie tant sur le plan personnel que professionnel, mais de là à croire qu'il faut maîtriser l'anglais pour réussir au Québec, il y a une marge.

Le gouvernement doit cesser d'avoir peur de maintenir une législation solide sous prétexte de brimer certaines personnes selon la Charte des droits et libertés. Il se doit de conscientiser tous les citoyens au fait qu'il n'y a aucune honte à légiférer pour défendre l'usage de la langue française dans toutes les sphères d'activités au Québec, plusieurs pays ont aussi de telles lois et de plus en plus, d'autres nations feront de même pour protéger leur langue nationale. C'est aussi une question de fierté nationale : savoir se tenir debout au milieu de ce flot immense qui nous entoure. Tous les citoyens doivent donc savoir que c'est un droit et un devoir de protéger notre langue. Il ne s'agit pas ici d'intolérance ou de mépris. Dès qu'on lorgne un tant soit peu vers l'ouest, il est évident que nous sommes ici

on ne peut plus respectueux de notre minorité anglophone et les québécois doivent tous en être conscients.

Au niveau international, le Québec fait déjà office de figure de proue relativement à la défense de la langue française. Les francophones conscientisés à cette problématique de la sauvegarde de la langue française admirent ce que le Québec fait en matière de législation. N'oublions jamais que cette admiration provient d'un groupe assez restreint et que nous devons maintenir et même augmenter cette visibilité internationale tant au niveau de la défense et de la promotion de la langue française que de l'affirmation du Québec français en Amérique.

Solutions proposées

Dans le but de promouvoir davantage la langue française et le visage français du Québec, la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec demande au gouvernement qu'il s'engage à :

- augmenter considérablement le budget de la Francofête tenant place en mars, pour ainsi assurer la continuité de cet événement et surtout l'amplifier afin d'élargir son envergure dans les secteurs suivants : milieu des affaires, milieu du travail tant public que privé, milieu communautaire, etc.
- augmenter le budget de l'Office de la langue française, qui pourra ainsi accroître ses effectifs. De plus, revenir à un accès gratuit au service téléphonique offert à la population et aux entreprises publiques et privées.
- établir un plan d'action national afin d'entreprendre une campagne de promotion publicitaire pour valoriser l'utilisation la langue française et promouvoir le bon usage de celle-ci.

- tout mettre en œuvre pour inciter les immigrants à s'établir hors de la région métropolitaine afin d'assurer les transferts linguistiques.
- favoriser les échanges interrégionaux afin que ces nouveaux Québécois connaissent davantage les régions du Québec.
- prendre position de façon plus évidente à propos des dossiers chauds sur la langue française qui explosent un peu partout dans les communautés francophones hors Québec,
- doter chaque citoyen québécois ayant droit de vote, d'une carte de citoyen avec photographie; remettre ces cartes aux néo-Québécois lors d'une cérémonie officielle instituée pour cette occasion, le sentiment d'appartenance à un Québec français devrait s'en trouver grandi.

Revoir la législation linguistique afin qu'elle protège davantage l'usage du français.

À la lumière de ce que nous avons énoncé plutôt, il nous est évident que le gouvernement du Québec doit rejeter le bilinguisme institutionnel introduit en 1993 par la Loi 86. Il est faux de croire que cette loi ne concerne que l'affichage. En réalité, ce sont 84 articles de la Loi 101 qui sont affectés. Par exemple : le processus d'adoption des lois qui doit être bilingue (article 1, Loi 86); les sentences arbitrales qui peuvent être bilingues dorénavant (article 14, Loi 86). Dans les faits, la Loi 86 a «bilinguisé» de grands pans de l'État du Québec, par conséquent nos milieux de vie.

La Loi 86 devait être la garantie d'une certaine paix sociale. Elle ne l'est pas le moins du monde. Considérons les dizaines de poursuites qui ont été engagées par des anglophones frustrés de ne pouvoir afficher en anglais seulement. Devant pareille situation, pas question pour nous d'être tolérants ou indulgents. Si le gouvernement ne

revient pas à l'intégralité de la Loi 101, il devra s'engager à faire respecter tous les articles encore valides, serrer la vis à plusieurs niveaux et adopter des mesures directives.

Comment expliquer que, 22 ans après l'adoption de la Loi 101, encore plus de 200 entreprises de Montréal n'ont toujours pas leur certificat de francisation parce qu'elles n'ont pas mis de l'avant des mesures suffisantes pour progresser en français?

Le Québec doit être maître de ses politiques linguistiques. Dans le meilleur des cas, l'accession à la souveraineté serait le gage de libération des contraintes imposées par la Constitution canadienne.

L'État du Québec aurait alors tous les pouvoirs nécessaires pour établir les critères de sélection pour l'immigration. Le discours serait clair et sans équivoque : on vit au Québec en français! De même, les lois canadiennes ne s'appliqueraient plus en faveur des raisons sociales unilingues anglaises. La Cour Suprême du Canada ne pourrait plus intervenir pour abolir des pans entiers de notre loi linguistique. Le Québec, souverain, pourrait assurer l'avenir du français. Et la fierté de vivre dans le seul pays français d'Amérique pourrait même avoir des effets bénéfiques sur la qualité de notre langue!

Nous demandons au gouvernement du Québec :

- d'encourager les entreprises à obtenir rapidement leur certificat de francisation.
- de respecter ses engagements électoraux et d'abolir la Loi 86.
- d'appliquer une politique québécoise qui assurera la survie de la communauté francophone dans l'ensemble canadien en attendant le jour de notre souveraineté.

Améliorer l'apprentissage de la langue nationale et en faciliter l'accès

En tant qu'organisme sans but lucratif, nous n'avons pas la prétention de fonder notre propos sur des enquêtes scientifiques, mais plutôt sur notre perception de la

situation. En regardant la façon dont on dispense l'apprentissage du français dans les écoles, nous croyons que quelques faiblesses subsistent. Nous irons jusqu'à signaler ce qui nous semble en être les causes pour suggérer ensuite quelques mesures correctrices. Soulignons ici que nos remarques portent sur les failles du français dans le système éducatif québécois et non sur celles de la Charte de langue française.

Voici notre diagnostic des symptômes qui minent le français dans l'éducation ou, en d'autres mots, des difficultés auxquelles le français se trouve en butte au Québec. Les refontes à répétition des programmes d'enseignement (curriculum) entraînent un remue-ménage de didactique et de pédagogie qui en vient à étouffer la discipline d'enseignement qu'est le français.

La priorité à l'ancienneté plutôt qu'à la compétence dans l'attribution des postes d'enseignement du français expliquerait peut-être les piètres résultats d'un bon nombre d'élèves aux épreuves ministérielles de français. N'y aurait-il pas lieu d'établir un parallèle entre cette situation-là et l'incapacité des élèves à s'exprimer en anglais à la sortie du secondaire, parce qu'ils n'ont pas eu des professeurs compétents en cette langue?

L'excessive lourdeur des charges d'enseignement du français réduit à un minimum scandaleux la pratique du français écrit, en raison du manque de temps pour la correction. Qui, le MEQ ou CEQ, a pris un jour l'initiative d'établir, dans les conventions collectives, des charges d'enseignement qui ne tiennent pratiquement compte que du nombre d'heures de cours donnés?

Nous demandons au gouvernement du Québec :

- d'augmenter les productions écrites dans les cours de français en favorisant les différentes formes possibles (dictée, conte, nouvelle, dissertation, etc.)
- de miser sur des extraits d'auteurs classiques ou québécois, des textes de qualité sur le plan de la langue et d'intérêt humain pour les élèves sur le plan du contenu.

- de susciter le goût de la lecture et d'inspirer le désir d'écrire.
- de munir les élèves, au primaire et au secondaire, d'une grammaire et d'un dictionnaire français.
- de rétablir, pour toute matière exigeant la rédaction de textes, qu'un pourcentage de la note soit réservé à l'orthographe.

Adopter des mesures valorisant le visage français de la région du Centre-du-Québec

Notre région connaît actuellement un essor économique enviable. Dans nos parcs industriels, de nouvelles entreprises s'installent attirées par le dynamisme régional et la visibilité que nos villes principales obtiennent dans les médias. Ce sont les grandes entreprises, les multinationales qui doivent retenir notre attention. Il faut s'assurer qu'elles offrent un environnement permettant l'expression de la langue française parmi les employés.

Il y a aussi ces grandes entreprises commerciales qui, peu préoccupées par la situation linguistique québécoise, s'affichent en anglais seulement. C'est le cas de *Bata athletes world*, *Levis original store*, *Payless shoe source*, pour ne nommer que celles-là. Le fait de ne même pas ajouter le simple générique en français pour identifier leur commerce prouve bien leur peu d'égards envers la langue française. Leur geste risque d'avoir un effet d'entraînement sur les plus petits qui, pour se donner un air de «winner», n'hésiteront pas à les imiter.

Afin de s'assurer de la qualité du français dans les commerces, les entreprises de service et les institutions financières de son territoire, la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec a instauré, il y a 4 ans, le concours «*J'affiche en français*». L'objectif est simple : permettre à des individus, sur une base volontaire, d'offrir à leurs clients un français amélioré à l'intérieur de leur établissement. Pour y arriver, la Société a mis sur pied une petite équipe qui visite les établissements inscrits pour dispenser des conseils

afin de présenter un français de meilleure qualité. La Société compte sur plus de trente partenaires régionaux pour atteindre son objectif mais elle aurait besoin de plus de ressources pour que son action ait encore plus d'impact.

Au fil des ans, quelle ne fut pas la surprise de constater que des concessionnaires automobiles ont modifié leur façon de faire, non seulement en région mais aussi dans l'ensemble du Québec! Même situation chez une certaine bannière de pharmacie qui a accepté de revoir son vocabulaire après que l'un des membres de la chaîne eut transmis nos recommandations. Que dire de la chaîne Car Quest qui a accepté au Québec de devenir Auto Place.

Bien que moins importante que Montréal, la région Centre-du-Québec compte une population ethniquement diversifiée. Que nos nouveaux arrivants soient allemands, roumains, grecs, italiens, suisses, serbes ou autres, il nous faut insister sur la nécessité de promouvoir l'apprentissage et l'usage pour tous du français comme langue commune. À ceux-là, tout comme aux trop nombreuses personnes encore analphabètes, il faut donner la chance d'apprendre un français de qualité et de travailler dans un environnement qui correspond au visage français du Québec.

Nous demandons au gouvernement du Québec :

- de mettre en place des mesures directives et des services qui permettront aux entreprises d'offrir un français de qualité.
- de reconnaître l'importance des concours nationaux et régionaux sur la qualité de l'affichage commercial en français.
- de mettre en place un comité de surveillance des raisons sociales.
- de surveiller constamment la qualité de son français dans l'affichage public et particulièrement au ministère des Transports.
- de reconnaître publiquement les entreprises qui francisent leur milieu de travail.

Conclusion

Il nous apparaît évident que l'accession à la souveraineté de l'État du Québec donnerait à notre gouvernement la marge de manoeuvre nécessaire pour faire rayonner le français sur son territoire. Le pouvoir fédéral ne pourrait plus imposer le bilinguisme institutionnel, bilinguisme voué de toute façon à l'échec dans l'ensemble canadien. Citons à nouveau la commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, qui accuse le gouvernement d'Ottawa d'un «*manque d'engagement et de leadership ferme et réel*» en matière d'application de sa loi sur les langues officielles.

L'État du Québec qui livre, depuis plus de trente ans maintenant, une lutte tantôt acharnée tantôt mitigée pour promouvoir le français, doit s'impliquer activement sur la scène internationale. Il est le tout premier intervenant qui doit faire la promotion du français dans le monde en collaboration avec les autres peuples afin de susciter la solidarité dans toute la francophonie internationale.

L'État du Québec a le devoir d'agir afin de refaire du français une grande langue, mettant ainsi fin à la morosité entourant la pérennité de celle-ci. Il lui faut revendiquer en premier lieu les pleins pouvoirs en matière linguistique sur son territoire pour que le français soit incontestablement la langue commune de notre société.

L'accession à la souveraineté pour l'État du Québec permettra de consacrer le statut du français comme langue nationale, langue officielle unique de l'État et des institutions. Le français deviendra alors l'instrument par excellence de la vie démocratique tout en assurant l'égalité pour toutes les citoyennes et tous les citoyens.